

tenant, s'il avait annoncé qu'il avait perdu le débouché sur les plateaux, le ministre de la guerre n'aurait pu se méprendre sur la portée d'un tel avis.

En le recevant, il aurait sans doute été beaucoup moins pressant près du maréchal de Mac-Mahon, si même cette nouvelle ne l'eût déterminé à renoncer au projet qu'il poursuivait au contraire avec une funeste persévérance.

Le maréchal Bazaine, vous le savez, messieurs, n'a nullement partagé la manière de voir du ministre au sujet de la dépêche du 20.

Il a toujours déclaré qu'à son sens l'avis envoyé à son lieutenant devait suffire à arrêter le mouvement en avant de l'armée de Châlons.

S'il nous était permis d'exprimer ici toute notre pensée, nous dirions que ces deux opinions contraires nous paraissent exagérées. Il nous semble que la dépêche du 20 août au maréchal de Mac-Mahon eût peut-être dû inspirer au ministre une certaine appréhension pour l'armée, en marche vers la Meuse, qui pouvait se trouver seule au milieu de toutes les forces ennemies, si le maréchal Bazaine n'effectuait pas sa sortie.

Quoi qu'il en soit, l'avis exprimé devant vous par le général de Palikao fait ressortir une fois de plus l'insuffisance et l'obscurité d'une dépêche d'où l'on a pu tirer des conclusions si opposées.

En cachant volontairement la vérité, en continuant d'annoncer un projet auquel il avait déjà renoncé, le maréchal Bazaine n'a jamais eu souci des dangereuses résolutions que pouvaient provoquer ses télégrammes incomplets et mensongers.

Une semblable manière d'agir suffirait à elle seule pour engager sa responsabilité au sujet du mouvement de l'armée de Châlons. Mais que sera-ce si, averti de ce mouvement, comme il le fut en effet, le maréchal reste néanmoins immobile, et ne fait aucune tentative pour détourner une partie des forces de l'ennemi qui vont se réunir pour écraser son lieutenant qui lui vient en aide?

Nous voici arrivés maintenant à l'un des incidents les plus importants, celui de la dépêche Lewal.

Le 23 août, vers trois ou quatre heures de l'après-midi, le maréchal reçut, en effet, des mains du colonel Lewal, une dépêche qui annonçait le mouvement de l'armée de Châlons vers l'Est.

Sur cet avis, il décida que les troupes se mettraient en marche.

Les indications si nettes, si précises, si concluantes du colonel Lewal démontrent que cet officier supérieur n'a pu faire confusion au sujet du jour de réception de la dépêche. On sait d'ailleurs qu'il fit le récit de cette circonstance le 26 ou le 27 août au colonel d'Andlau, et quelques jours plus tard à M. le maréchal Canrobert et à d'autres officiers.

Ce fait exclut jusqu'à la possibilité d'une erreur de date de la part de M. Lewal. C'est bien le 23, et non le 29, qu'eut lieu l'incident dont il a déposé.

Le maréchal Bazaine a ici un trop grand intérêt à cacher la vérité pour que nous puissions nous en rapporter entièrement à sa déclaration, quand il assure n'avoir pas reçu le 23 a dépêche dont parle le colonel Lewal.

Nous ne saurions, non plus, accepter l'affirmation dénuée de preuve, par laquelle M. de Mornay-Soult est venu confirmer le dire du maréchal.

Nous ne pouvons oublier, en effet, que cet officier avait formellement déclaré devant le conseil d'enquête que la dépêche reçue le 23 était celle par laquelle le maréchal de Mac-

Mahon, le 19, demandait des instructions à son chef, ne sachant comment lui venir en aide sans découvrir Paris.

A l'exception de la date au sujet de laquelle il hésitait entre le 22 et le 23, les indications de M. de Mornay étaient précises.

A l'instruction, cet officier ne s'est pas montré moins affirmatif, et il a renouvelé la même déclaration qui a été faite également en termes explicites par le maréchal Bazaine dans son ouvrage, *l'Armée du Rhin*, au conseil d'enquête, et enfin devant le général rapporteur.

Or, la dépêche que le maréchal et son officier d'ordonnance donnent comme étant arrivée le 22 ou le 23 est réellement parvenue au commandant en chef le 20 août, vers midi.

Elle avait été apportée de Thionville par l'agent de police Flahaut au directeur du télégraphe de Metz. La date exacte de son arrivée se trouve matériellement établie par l'inscription sur l'original même, de la main du maréchal, de sa réponse, qui fut expédiée dans la soirée du 20 : « J'ai dû prendre position près de Metz... Je vous préviendrai de ma marche... »

Les déclarations répétées du maréchal et de son officier d'ordonnance étaient donc contraires à la réalité. En présence de cette preuve matérielle, ils ont dû, l'un et l'autre, le reconnaître.

De l'aveu de M. de Mornay, ce qu'il donnait comme l'expression de la vérité n'était que le résultat d'un concert entre lui et le maréchal.

Comme l'a fait si justement remarquer M. le président, ce n'est point là le caractère qui convient à une déposition judiciaire.

Après avoir relevé ainsi chez le témoin une complaisance de souvenirs dont cet incident ne semble pas être le seul indice, nous sommes en droit de n'accueillir ses déclarations que sous bénéfice d'inventaire.

Cependant, nous ne voulons pas croire que, dans le témoignage de M. de Mornay-Soult, tout soit imaginaire.

Il a déclaré positivement, ainsi que le maréchal, qu'une dépêche était arrivée le 22 ou le 23; qu'elle était écrite sur un petit morceau de papier, et roulée en forme de cigarette. Il croit qu'elle avait été apportée par un piéton venant de Verdun ou de Longuyon.

Or, la dépêche reçue le 20 n'était pas inscrite sur un petit carré, mais sur une feuille de papier. Elle n'était pas roulée en cigarette, mais pliée comme une lettre ordinaire. Elle ne venait pas de Verdun ni de Longuyon, mais de Thionville.

Quelle est donc alors, nous le demandons, cette dépêche dont M. de Mornay et le maréchal ont fixé l'arrivée au 22 ou 23, et dont ils ont donné le signalement que nous venons d'indiquer?

Assurément, tous ces détails ne peuvent avoir été inventés, et puisqu'ils ne se rapportent pas à la pièce venue par Flahaut, ils doivent s'appliquer à une autre dépêche dont M. de Mornay peut ignorer le contenu, mais qui présente, sous tous les rapports, une analogie singulière avec celle dont parle le colonel Lewal.

Nous trouvons donc dans les assertions du maréchal Bazaine et de son officier d'ordonnance une confirmation nouvelle de la déposition de cet officier supérieur.

De qui provenait la dépêche reçue le 23 au Ban-Saint-Martin? Il n'est peut-être pas sans intérêt de le rechercher.

La dépêche était, nous dit-on, roulée en cigarette.

Or, de nombreux témoins nous apprennent que c'était la forme que donnait habituellement le commandant Magnan à ses missives.

De cette coïncidence, résulte pour nous présomption grave que la dépêche émanait de cet officier supérieur. D'autres indices viennent corroborer cette hypothèse.

Le 22, à 10 heures 55 minutes du matin, M. le maréchal de Mac-Mahon, auquel l'empereur venait de communiquer le rapport du maréchal Bazaine, daté du 19, envoyait au commandant des places de Montmédy, de Verdun et au maire de Longuyon la dépêche suivante, chiffrée, avec ordre de la faire parvenir par tous les moyens possibles.

« Reçu votre dépêche du 19. Suis à Reims. Me porte dans la direction de Montmédy. Serai après-demain sur l'Aisne, d'où j'agirai selon les circonstances pour vous venir en aide. Envoyez-moi de vos nouvelles. »

Les débats n'ont pas établi, qu'en même temps qu'il expédiait cette dépêche en chiffres, le maréchal en ait envoyé des copies *en clair*.

Il ne semble donc pas que ce fût la dépêche du 22, à 10 heures 55 minutes, que reçut le maréchal Bazaine le 23.

Mais, on ne doit pas perdre de vue que le commandant Magnan, alors à Carignan, était chargé, depuis le 18, de communiquer à son chef les instructions de l'empereur en vue de la jonction des deux armées. Il est donc extrêmement vraisemblable qu'aussitôt la décision du maréchal de Mac-Mahon prise, le souverain en fit donner avis à l'aide de camp du commandant en chef, qui, naturellement, dut s'empresse d'envoyer à ce dernier cette bonne nouvelle.

Enfin, il serait fort possible que la dépêche reçue le 23 ait été envoyée avant le 22, par M. Magnan, soit qu'il ait été averti de l'acquiescement momentané donné, dès le 19, par le commandant de l'armée de Châlons au plan du ministre de la guerre, soit que sa dépêche ne fit que mentionner les intentions où se trouvait le gouvernement le 18, intentions d'après lesquelles l'armée du maréchal de Mac-Mahon devait se porter le surlendemain vers l'Est et arriver le 26 sur la Meuse.

Puisque, dès le 20, le commandant se croyait assez sûr de l'exécution de ce plan pour déterminer l'intendant Wolf à rappeler de Verdun les vivres préparés pour l'armée du maréchal Bazaine, n'e devait-il pas considérer en même temps comme un devoir d'informer son chef du mouvement convenu de l'armée de Châlons?

Pour clore ces considérations, nous croyons devoir citer la réponse que fit au premier moment le maréchal Bazaine, lorsqu'il fut informé par le général rapporteur que la dépêche du 23 ne pouvait être celle qu'il indiquait et qui lui était parvenu le 20.

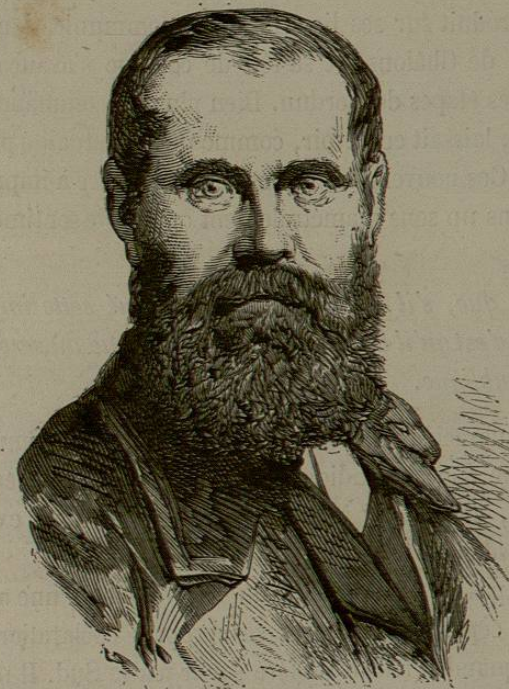
Après avoir renouvelé ses précédentes dénégations, le maréchal a continué en ces termes :

« Je profite de la circonstance pour dire que si, par cas, une dépêche pareille était arrivée à titre de renseignements, puisqu'elle n'émanait pas du maréchal de Mac-Mahon, elle n'aurait pas eu pour moi une autorité assez grande pour remettre en opération une armée qui se reconstituait après des combats qui avaient fait subir aux cadres des pertes très-sensibles, sans connaître d'une manière positive les mouvements opérés par le maréchal de Mac-Mahon. — Ce que je dis là est à titre de réflexion. »

Vous apprécierez, messieurs, si cette réflexion ne peut pas être considérée comme un

demi-aveu, et si le maréchal ne semble pas reconnaître, par ces paroles, qu'il a pu recevoir avis de la marche de l'armée de Châlons par voie indirecte, c'est-à-dire par son aide de camp, le mieux, sinon le seul en mesure de le prévenir.

D'après tout ce qui précède, nous sommes en droit de considérer, comme définitivement acquis au débat ce point important, à savoir que le maréchal Bazaine reçut certainement, le 23 août, un avis annonçant la marche du maréchal de Mac-Mahon dans la direction de la Meuse.



M. MIGEON.

Le 26 août, le maréchal réunit ses lieutenants en conseil de guerre à la ferme de Grimont. Le général Soleille et le général Coffinières insistèrent vivement pour que l'armée restât sous les murs de la place, le premier en alléguant le manque de munitions, le second en déclarant que les fortifications inachevées exigeaient de nombreux travailleurs.

Cependant, ce ne sont pas ces déclarations qui, suivant le réquisitoire, eurent la plus grande influence.

Ce qui, à notre sens, entraîna cette décision, ce fut l'ignorance où le commandant en chef laissa ses lieutenants sur toutes les circonstances extérieures de nature à les éclairer sur les nécessités de la situation.

Il ne leur donna en effet aucune connaissance des nombreuses dépêches qu'il avait adressées, depuis le 17 août, à l'empereur, au ministre de la guerre et au maréchal de Mac-Mahon, accusant toutes l'intention persistante de sortir de Metz, et de gagner Verdun et Châlons.